



# **FICHE DE POSTE PEDICURE PODOLOGUE EN EHPAD**

## **IDENTIFICATION DU POSTE**

**Métier** : Pédicure podologue

**Code métier** : 05150

**Grade** : Pédicure podologue

**Pré requis** :

**Diplôme requis :**

- Diplôme d'Etat de pédicure podologue (décret n° 2012-848 du 2 juillet 2012 et Arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue).
- Expérience public personne âgé – géro-psycho-geriatrie est un plus.
- Motivation à travailler en EHPAD et travail en équipe pluridisciplinaire.
- Formations continues obligatoires : incendie, identitévigilance, AFGSU, précautions complémentaires.

**Accessibilité au poste :**

- Tout agent qualifié.
- Français : écrit et parlé.

**Horaires de travail :**

Contrat de travail Statut 22 sur poste. Contrat de 6 mois à l'arrivée de la mission.

Attribution du poste sur la base d'une quotité de travail à 40%, le travail s'organise sur 2 jours sur des journées de 7 heures 36.

Le pédicure podologue dans ce cadre dispose d'un document de planification des congés annuels et des jours de RTT qui doit être validé par le supérieur hiérarchique (cadre de santé identifié) avant le départ en repos. Il est demandé une planification annuelle des congés sur trois périodes :

- En décembre n- 1 transmission au Cadre sup / directeur délégué des EHPAD des congés planifiés jusqu'en juin.
- Avant la fin février : les congés planifiés durant la période estivale (15 juin – 15 septembre).
- Avant la fin Juin : les congés planifiés durant la période de fin d'année.

Les heures supplémentaires doivent être de nature exceptionnelles et justifiées pour répondre à des problématiques de terrain (résidents / familles / agents).

Aucun travail ne peut être demandé par l'encadrement et par la direction au pédicure podologue en dehors de son temps de travail sauf s'il décide de sa propre initiative de participer. Auquel cas, les heures dues sont récupérées.

### **Particularité du poste :**

Intervention auprès des résidents des EHPAD du site de DUFLOS / Océane et la résidence JF. Souquet.

### **Moyens mis à disposition (techniques, humains, financiers) :**

Poste téléphonique.

Poste informatique mutualisé avec l'équipe IDE.

Formation annuelle / participation colloque.

### **Risques professionnels :**

#### Charge mentale :

- Interruptions fréquentes de tâches → Planifier son temps, prioriser ses tâches de travail.
- Stress lié aux imprévus, à l'urgence de la gestion de différentes situations (gestion de l'absentéisme, défaut de matériel, etc.) → Savoir prendre du recul.
- Gestion d'un sentiment "d'échec relationnel", "de manque de considération.
- Concilier les besoins ou demandes des résidents / des familles / des agents avec les moyens, les exigences du terrain et la réalité de la maladie ou du handicap.

#### Agressions :

- Agressions physiques et/ou verbales potentielles de la part des familles, des proches, des partenaires, des résidents → Formation Omega recommandée).

#### Ambiances et contraintes physiques / psychologiques :

- Nombreux déplacements → Chaussures adaptées.
- Manutention de résidents et port de charges inertes avec risques de lombalgies → Formation manutention indispensable.
- Aide et soutien aux agents → Sauvegarder une vie personnelle.
- Plaintes des proches des résidents → Savoir « prendre de la distance professionnelle » vis-à-vis d'une situation.

### **Liaisons hiérarchiques :**

- Cadre de santé sur délégation du Directeur des EHPAD.
- Directeur des Ressources Humaines.
- Médecin Coordonnateur.

### **Liaisons fonctionnelles :**

Médecin des EHPAD.

Cadre de santé ou Cadre Socio-éducatif.

Equipe pluridisciplinaire (IDE, AS, AMP, ASH, ASG, ergothérapeute, psychomotricienne, APA, bénévoles, ...).

Equipe administrative de l'EHPAD.

## **PRÉSENTATION DU PÔLE MEDICO-SOCIAL OU HEBERGEMENT**

Actuellement le pôle Médico-social (ou précédemment appelé Hébergement) est constitué de :

- 3 sites (Beaurepaire □ résidence Océane ; Duflos □ résidence Corvette / Caravelle et Frégate et enfin le site du Centre Hospitalier avec le Centre Jean-François SOUQUET).
- 5 EHPAD (Océane – Corvette – Caravelle – Frégate – Souquet) pour l'hébergement permanent des résident(e)s dont 14 places dans l'unité d'hébergement renforcée.
- 60 lits dans l'unité de soins longue durée (sur Souquet).
- 2 lits dans l'hébergement temporaire (à l'Océane).
- 6 places d'accueil de jour (positionnés à la Caravelle).

Une Equipe de Prévention dans les EHPAD « ESPREVE » est mise en place depuis 2019. Elle couvre le territoire de BOULOGNE, CALAIS, le MONTREUILLOIS et l'AUDOMAROIS.

Un Pôle d'activités et de soins adaptés ou PASA est une unité située au cœur même d'un EHPAD. Il a ouvert en septembre 2022 avec 14 places des EHPAD du CH de BOULOGNE et comportera deux phases :

- une phase d'installation provisoire dans les locaux de l'ex-UCC situés en rez-de-chaussée de l'EHPAD la CORVETTE sur le site DUFLOS (cf. plan RDC CORVETTE).
- Un transfert dans les locaux rénovés au rez-de-chaussée de la future UVA de 45 places, à son ouverture.

C'est un espace permettant la prise en charge des résidents qui présentent des troubles modérés du comportement (maladie d'Alzheimer ou d'une autre maladie neurodégénérative, un jour par semaine ou plusieurs, afin de leur proposer un accompagnement à visée sociale autant que thérapeutique. Pour cela, des activités sont organisées par l'équipe du PASA et pour chaque résident, de manière individuelle, en fonction de son projet personnalisé et de vie.

Nous disposons également de 2 IDE territoriales :

- une ide bucco-dentaire,
- une ide de déploiement de téléconsultation.

# MISSIONS DU POSTE

## Mission générale :

Elaborer un diagnostic, réaliser des actes sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied.

Prescrire, confectionner ou adapter des dispositifs médicaux podologiques externes du pied.

Prescrire et appliquer des topiques et des pansements.

## Missions sur les EHPAD :

### Soins

- **Poser des diagnostics** des maladies du pied, troubles de la marche, de l'équilibre et de la posture du pied, notamment à l'entrée du résident en EHPAD ou du patient en USLD.
- **Analyser l'environnement et les habitudes de marche** de la personne âgée.
- **Prévenir et traiter les pathologies du pied**, notamment si le résident est diabétique, est fumeur, a des lésions vasculaires, des ulcères, etc.
- **Assurer le confort des pieds** et prendre soin des ongles.
- **Donner des conseils sur l'hygiène et le chaussage.**
- **Eduquer la personne âgée, les proches et les soignants** à la surveillance des pieds et à la prise en charge des soins qu'ils peuvent effectuer eux-mêmes.
- **Réaliser une orthoplastie** : mettre en place un moule entre le gros orteil et son voisin pour éviter un frottement entre les deux et soulager les douleurs, quand cela s'avère nécessaire.
- **Prescrire des orthèses plantaires** et semelles orthopédiques pour corriger les déformations du pied et **des chaussures thérapeutiques** à usage temporaire ou prolongé (CHUT ou CHUP).

## **Liens avec l'équipe de Stérilisation et l'unité Opérationnelle d'hygiène**

Le Pédicure podologue est en charge du matériel mis à disposition par l'établissement pour assurer les soins du pied.

Il veille en lien avec le service de la stérilisation au bon circuit d'évacuation et de récupération des éléments de travail (fraise, limes, ciseaux, etc.). Il est responsable de l'intégrité du matériel et renouvelle les commandes quand cela s'avère nécessaire en mettant en réforme l'ancien dispositif pour acheter un nouveau.

Il est référent des procédures – protocoles établis et peut rendre compte à l'unité opérationnelle d'hygiène de la traçabilité des actions mises en place.

### **Les transmissions**

Le pédicure podologue réalise ses transmissions écrites auprès de l'équipe soignante notamment de l'IDE s'il constate une lésion, un problème qu'il conviendra de prendre en charge en équipe pluridisciplinaire. De la même façon l'équipe communiquera auprès du pédicure podologue dès qu'il y aura le constat d'un problème de pied ou d'une nouvelle entrée pour le bilan d'arrivée.

Après ses soins le pédicure podologue réalise ses transmissions dans le dossier du résident ou du patient sur SILLAGE (ou dossier papier à l'OCEANE). Elles sont obligatoires pour signaler la réalisation de l'acte. Elles sont complètes et identifient en cas de problèmes les actions qu'il conviendra de mener pour le résoudre.

### **La gestion d'évènements indésirables**

En cas de problème grave qui apparaît soudainement ou de façon imprévu dans l'activité du pédicure podologue il est nécessaire de le déclarer à l'établissement sous forme de « fiche d'évènement indésirable » afin de soutenir le professionnel dans son plan d'actions. Il est de son côté tenu à prévenir autant que de besoin, le résident de la situation si elle le concerne et/ou son tuteur le cas échéant et proche référent.

### **Réalisation d'un rapport d'activités**

Le pédicure podologue transmet au Directeur des EHPAD en début de chaque année N+ le bilan quantitatif et qualitatif des accompagnements qu'il a pu proposer aux résidents. Ce bilan est joint aux autres bilans d'activités des professionnels afin d'être envoyé aux tutelles de l'établissement (ARS/DEPARTEMENT).

### **Participation à l'amélioration de la qualité des soins**

Le pédicure / podologue peut proposer des actions en lien avec son champ de compétences dans le cadre des projets de services et/ou d'établissement.

Il participe au démarche qualité notamment évaluation externe des EHPAD et certification de l'USLD car c'est un acteur essentiel du parcours de soins de la personne accueillie.

### **Interfaces professionnelles**

- Avec ESPReVE : équipe de prévention inter-EHPAD notamment dans la prévention de la chute en apportant son expertise à l'entrée du résident sur l'évaluation du pied et dans le cadre de son accompagnement en réalisant des soins adaptés à la personne.
- Avec les ergothérapeutes : pour la prescription des chaussures adaptées à la personne (une prescription / an)..

# COMPETENCES et CONNAISSANCES

## Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Animation de groupe	Connaissances opérationnelles
Communication et relation d'aide	Connaissances opérationnelles
Éducation santé	Connaissances opérationnelles
Soins de Pédicurie	Connaissances approfondies
Podologie	Connaissances approfondies
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Connaissances Médicales générales et/ ou scientifiques en lien avec son domaine d'activités	Connaissances approfondies
Méthodes de recherche en soins	Connaissances générales
Psychosociologie du handicap	Connaissances opérationnelles
Qualité	Connaissances générales
Santé publique	Connaissances générales
Technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Connaissances générales

**Connaissances opérationnelles** : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

**Connaissances approfondies** : Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

**Connaissances générales** : Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

## **Savoir-Faire**

- Concevoir et conduire un projet d'intervention en pédicurie / podologie et d'aménagement de l'environnement- Préconiser des aides techniques pour prévenir des risques.
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en pédicurie / podologie.
- Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en pédicurie / podologie et en santé publique.
- Évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- Évaluer une situation et élaborer un diagnostic en pédicurie / podologie.
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation.
- Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation en pédicurie / podologie.
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

## **QUALITÉS PROFESSIONNELLES REQUISES**

- Adaptabilité.
- Ecoute.
- Empathie.
- Esprit d'équipe.
- Capacité d'observation et d'analyse des situations.
- Continuité.
- Neutralité, équité.
- Respect de la confidentialité, discrétion et réserve.
- Sens du service public.
- Sens pédagogique et des responsabilités.

## **PASSERELLE**

Activité en lien avec une activité libérale.

Lien avec le pédicure / podologue du CHB.